

Les conditions de passage des épreuves théoriques

- Avoir un dossier immatriculé (NEPH) auprès des Services d'ETAT (ANTS),
- Avoir une pièce d'identité en cours de validité,

En fonction de vos résultats, Anjou Permi'S vous proposera différentes dates en fonction de vos disponibilités

Anjou Permi'S s'occupera de votre inscription à l'examen théorique et vous accompagnera (uniquement) à la première présentation



06 40 06 56 25



anjoupermis@gmail.com

EXAMEN PRATIQUE

DÉPART/RETOUR AUTO ECOLE



Pièce d'identité
obligatoire +
livret
numérique

CENTRE D'EXAMEN : LA FLECHE

Allée des Fromenteaux
Complexe sportif Monnerie -
La Flèche

Une convocation vous sera
envoyée 10 jours avant
l'examen

06 40 06 56 25



anjoupermis@gmail.com